

*Lait industriel*

naissons, surtout depuis quelques jours. Je pense que cette motion est fort bienvenue. Et je dois le féliciter et lui dire tout de suite que nous n'hésitons pas de notre côté à nous montrer favorables à une politique qui correspondrait encore beaucoup mieux que présentement aux aspirations et aux besoins des producteurs de lait. Monsieur le président, je voudrais signaler l'intervention qu'a faite le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Corribeau). Il nous a donné comme son préopinant des statistiques très intéressantes. Il nous a aussi parlé des efforts du gouvernement en matière agricole.

J'aimerais tout de suite, pour rester sur un ton fort positif et fort objectif, accepter d'emblée le fait que le gouvernement a fait des efforts, que le gouvernement a présenté plusieurs mesures, et cela depuis fort longtemps, mais nous ne devons pas croire à cause de cela que l'industrie laitière est actuellement dans une situation confortable. Et je répète que nous favorisons que des mesures soient prises pour donner la stabilité et surtout un revenu nécessaire au producteur de lait.

On donne des statistiques, on rappelle les mesures que le gouvernement a présentées, mais il n'en demeure pas moins qu'on ne peut pas oublier la situation actuelle. Et c'est là je pense que la question se pose. Voilà pourquoi, je pense, le député de Richmond (M. Beaudoin) a jugé bon de présenter cette motion, compte tenu des difficultés, et je sais parfaitement bien que nos collègues d'en face sont aussi au courant de ces difficultés. Donc, il semble qu'en terminant le secrétaire parlementaire a mentionné une chose, savoir qu'il est temps que l'industrie laitière prenne ses responsabilités.

Je crois que l'industrie laitière d'abord, monsieur le président, a répondu à sa responsabilité, en fonction des programmes que le gouvernement avait mis de l'avant, par des modifications assez extraordinaires, des investissements massifs, et nous le reconnaissons, les statistiques le démontrent. La production est aujourd'hui fort intéressante, et les hommes sont spécialisés, mieux renseignés, au niveau de la gestion ou de l'administration, ce que nous reconnaissons. Nous savons aussi que des crédits, grâce à la Société du crédit agricole, ont été libérés pour aider les producteurs à s'organiser. Ils se sont organisés, ils sont prêts à vivre de cela, mais il y a ce problème de revenu insuffisant. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), pour qui j'ai un grand respect et qui a une compétence en matière agricole, trouvera, je l'espère, des solutions. Nous espérons qu'il trouve des solutions. Je me souviens qu'en avril dernier la Fédération des producteurs de lait avait fait des démarches, des analyses, avait présenté un mémoire qui établissait le coût de production, nécessitant par le fait même une subvention supplémentaire. On avait promis, on s'était engagé à trouver des formules aussi valables que le secrétaire parlementaire nous le faisait voir tantôt, sur une période assez longue, pour que l'on en arrive 558 à satisfaire à ce minimum nécessaire non pas pour faire végéter le producteur de lait mais pour lui assurer une continuité et du même coup l'intéresser à reprendre l'exploitation familiale.

Mais nous savons parfaitement bien qu'en avril dernier on n'a pas répondu aux exigences et aux coûts de production qui étaient déjà établis et qui avaient été reconnus comme véridiques par la Commission de surveillance des prix. Le gouvernement n'a pas répondu à 100 p. 100 aux demandes des producteurs de lait, ce qui, par des analyses très sérieuses, semblait parfaitement le coût réel. Mais avec la promesse du ministre d'apporter certaines modifi-

cations, la Fédération des producteurs de lait a fait confiance au ministre et a cru qu'avec le temps on en arriverait à ce revenu essentiel. Il faut le considérer dans ce sens-là, je pense. Mais nous savons parfaitement bien que récemment, compte tenu d'une situation, imprévue probablement, en ce qui a trait à la poudre de lait, le producteur de lait se trouve, lui, pénalisé et se trouve obligé d'accepter une perte de revenu directe. Et cela, on ne le dira jamais trop.

Maintenant, je comprends que l'on peut bien d'un autre côté dire: Ce n'est pas si mal, nos producteurs de lait sont mieux organisés qu'ils l'étaient, nos vaches laitières ont augmenté également leur production. Bien sûr, il y a un tas de statistiques qui prouvent qu'il y a eu une amélioration. Mais lorsqu'on parle du revenu nécessaire pour permettre à ces producteurs de lait de vivre convenablement, comme toute personne en cette société, nous sommes loin de cette assurance pour le producteur de lait. Et c'est pour cette raison que moi, comme tant d'autres, je voudrais inviter le gouvernement si ce n'est qu'à répondre au mémoire qu'ils ont reçu de l'UPA, aux représentations faites par la Fédération canadienne des producteurs de lait et par la Fédération canadienne de l'agriculture.

Donc, ces organismes demandent au gouvernement, à l'heure actuelle, de prendre une position et d'apporter une correction immédiate, c'est-à-dire que le gouvernement doit intervenir en toute hâte, pour devancer le moment où la cotisation du mois de juillet sera réduite, et nous vous demandons de nous supporter; c'est une lettre qui est envoyée à tous les députés de la Chambre. Nous espérons que le ministre qui a refusé cette semaine de s'engager à donner une réponse affirmative à ces mémoires prendra une disposition nouvelle. Nous espérons également que tous les députés réussiront à convaincre le ministre de l'urgence de cette question.

Donc, si l'on regarde les revenus que nous avons pu imaginer pour les producteurs de lait en avril dernier, c'est un pas à reculons que nous faisons présentement en nous contentant de dire: Il est temps que l'industrie laitière prenne ses responsabilités. Je pense que c'est injuste de laisser actuellement l'industrie laitière seule à se défendre contre cette situation. La Communauté économique européenne a pris sa politique et le gouvernement canadien peut, par certaines mesures, affronter cette situation de façon que le gouvernement, pour une période donnée dans tous les cas, crée un fonds pour répondre et corriger cette situation et non laisser le producteur de lait payer pour une situation difficile. On comprendra, bien sûr, que ce n'est pas uniquement le gouvernement, surtout pas le gouvernement canadien, qui est responsable d'une situation de faits, mais ce dernier n'a pas le droit de laisser aux seuls producteurs de lait l'obligation de se défendre dans une telle situation.

● (1650)

A mon avis, la demande de la Fédération canadienne du lait visant au retrait immédiat de la contribution supplémentaire de 45c. est juste. La fédération invite ainsi le gouvernement à créer une caisse destinée à couvrir les coûts des subventions supplémentaires à l'exportation qui seront nécessaires pour le reste de l'année, soit jusqu'au 31 mars 1976. Dans l'intervalle, les producteurs devront mettre au point des formules de remplacement à plus long terme, destinées à couvrir les coûts d'exportation de la poudre de lait. La Fédération canadienne des producteurs de lait organise sans délai des assemblées spéciales à cette fin.